

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 DECEMBRE 2016

(Convocation du 14 décembre 2016)

Etaient présents : Colette FORY, Lionel GUIARD, Caroline CORTAY, Laurent DESPLASSE, Jean-Pierre PUJKIS, Paul CRETIN, Fabienne MAYNARD, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Karine MERVELAY.

Excusés : Jean-Pierre GOUDARD (pouvoir à Lionel GUIARD), Jean-Luc CHUET, Raphaël PINARDON (pouvoir à Paul CRETIN), Célia TRUCHE (pouvoir à Fabienne MAYNARD), Aurélien DELHOMME

Démissionnaire : Kristell PERRIN

Secrétaire de séance : Paul CRETIN

Le compte-rendu du 13 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE tenant compte des FONCTIONS, des SUGGESTIONS, de l'EXPERTISE et de l'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le dossier est présenté au Conseil Municipal avec une proposition de 25 % de taux variable. Une décision sera prise prochainement.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire propose de recruter Madame Catherine GARNIER, Madame Nadine BOUILLON et Monsieur Philippe CHARPENTIER comme agents recenseurs.

Leur rémunération sera calculée sur la base d'un forfait égal à la dotation forfaitaire versée par l'Etat qui s'élève à 2 208 euros.

INDEMNITES DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

En raison de la fermeture de la trésorerie de Lamure sur Azergues et son transfert sur Tarare, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité au taux de 50 %, soit 209.87 €.

ASSISTANCE JURIDIQUE DU CENTRE DE GESTION

Renouvellement accordé pour 2017 pour un montant de 974 euros.

CONVENTION SPA ET SAUV

Convention SPA : accueil des chiens errants ou en divagation sur notre commune pour un montant 0.30 €/habitant

Convention SAUV Service animalier : transport des chiens au refuge SPA de Brignais : 475 € TTC pour 5 transports

SERVICE FORMATION DE LA COR

Le Conseil Municipal confie à la COR la gestion d'un service commun « formation » dans le cadre de la mutualisation.

CENTRE BOURG : AVANCEMENT DU PROJET

Une demande de dérogation sera effectuée pour la partie haute du trottoir PMR de la rue Centrale.

Mr Guisard interroge le Conseil sur le devenir de l'emplacement après la démolition du bâtiment et sur l'opportunité de l'ancien Vival. Deux commerçants ont contacté la mairie, la boulangerie et la pharmacie, pour un éventuel projet de bâtiment ; ils ont également contacté Mr Saby pour le bâtiment de la Folletière.

L'étude sera finalisée fin février et la réunion publique aura lieu courant du 1^{er} trimestre.

Prochaine réunion avec le Cabinet Réalités et Nathalie CINQUIN le 11 janvier.

POINT SUR LE GRANDRISIEN

Retour de la convention entre le Grandrisien et la commune signée avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2016.

L'assistance juridique du CDG sera sollicitée pour la cession de la licence IV.

POINT SUR L'HOPITAL

Les problèmes financiers sont en cours de résolution : rentabilisation des lits de médecine, remboursement anticipé de la TVA, courrier d'intention reçu pour augmentation de 1.5 €/jour. Il n'y a pas de licenciement sec à déplorer (reclassements).

RALLYE DE CHARBONNIERES

Le rallye passerait le samedi 22 avril avec un circuit St-Nizier, St Bonnet et finirait au Plat Marsan.
Un mail sera envoyé aux associations pour savoir si elles sont intéressées pour organiser une buvette.

MEDIATHEQUE

Le site de la médiathèque départementale du Rhône à Thizy fermerait à la fin de l'année 2016 ce qui impliquerait que les bénévoles aillent à Limas afin d'échanger les livres. A priori, rien ne changerait : les livres et CD seraient choisis par les bénévoles et livrés. Reste à être vigilant sur le devenir des fonds de la médiathèque de Thizy.

VŒUX

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 13 décembre à 19h. Rendez-vous à 18h afin de préparer.
Un mail sera fait aux associations afin qu'elles transmettent des photos des activités de l'année écoulée pour un diaporama qui sera diffusé durant la cérémonie.

URBANISME – DROIT DE PREEMPTION :

- Consorts GILET : AR 131 : Vermerat
- Consorts GILET : AC 54 et 190 : La Croix Popée
- Consorts AUGAY : AB 554 et 555 : route du Goutel

La commune ne préempte pas.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission Ecole : TAP : un courrier a été transmis aux deux familles pour réintégrer leur enfant en janvier. Repas de Noël : 91 enfants et 17 adultes (enseignants des deux écoles). Une chanson préparée par Hélène et les enfants a été interprétée et très appréciée.

Commission Associations : Rappel aux associations qu'elles doivent convier la mairie pour leur assemblée générale et en faire part à Jean-Pierre PUJKIS.

Commission Budget : La région a été sollicitée pour une subvention pour la salle dédiée au club des seniors. ACSO69 : une réunion d'informations a eu lieu en novembre pour présenter l'action sociale dédiée aux employés communaux. Retours très positifs du personnel qui remercie le conseil municipal ainsi que pour les bons d'achats.

Commission Travaux :

. Salle des Anciens : la cloison est cassée, l'isolation a été faite, l'issue de secours réalisée dans la salle d'attente des dentistes, la toile de verre mise en place, les couleurs des peintures choisies, l'électricité en partie réalisée.

. Brigades vertes : le coût pour 2017 est de 200 € par jour d'intervention ce qui correspond au double de 2016. Une décision sera prise au prochain conseil.

. Plan de désherbage : il est terminé avec un état des lieux des pratiques et une évolution vers le zéro pesticide. Une demande de subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau pour l'achat de matériel (désherbeur thermique, porte outils balayeuse/ramasseuse). Il sera mis en ligne sur le site.

Commission Voirie : la commission demande de faire remonter des informations sur l'état des voiries communales et intercommunales.

QUESTIONS DIVERSES

. Prochain Conseil : mercredi 18 janvier à 20 h 30.

. Nouveaux arrivants : 25 personnes conviées, 3 familles ont répondu présentes. Peut-être les inviter un vendredi soir et plus tôt dans l'année.

. Aline et Michel CARRIER remercient la mairie pour le jardin ouvrier.

. Changement d'association de badminton : le BIG (Badminton Infernal de Grandris) – Président : Sylvain CONVERT

. Pas de question du public, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

